



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

Le voyage fantastique

Durant le Séder de Pessa'h, nous disons : « Rabban Gamliel dit: "Celui qui n'a pas expliqué ces trois choses pendant Pessa'h ne s'est pas rendu quitte de son devoir : Pessa'h, matsa et maror. Pessa'h... Cette matsa, pourquoi la mangeons-nous ? Parce que la pâte de nos ancêtres n'avait pas eu le temps de fermenter jusqu'à ce que se dévoile le Roi des rois, le Saint, béni soit-Il, et qu'Il nous libère, comme il est dit dans le verset[1] : 'Ils firent des galettes cuites sans levain avec la pâte qu'ils avaient emportée d'Égypte, et qui n'était pas levée, car ils avaient été chassés d'Égypte, sans pouvoir tarder, et sans prendre des provisions avec eux.'" »[2] Que signifie l'expression : « se dévoile le Roi des rois, le Saint, béni soit-Il » ? C'est une vision surnaturelle, prophétique de Hachem[3]. De quelle vision s'agit-il ? Et pourquoi leur départ précipité, sans pouvoir s'attarder - et non en prenant leur temps - ainsi que la non-fermentation de la pâte, sont-ils si importants au point que la fête tourne autour de la mitsva de la matsa et de l'interdit du 'hamets ? Pour répondre, voici le texte : « Le peuple emporta sa pâte avant qu'elle ne fût levée. Ils enveloppèrent les restes[4] dans leurs vêtements et les mirent sur leurs épaules... Les enfants d'Israël partirent de Ramsès vers Soukkot, au nombre d'environ six cent mille hommes, à pied, sans compter les enfants... Ils firent des galettes cuites sans levain avec la pâte qu'ils avaient emportée d'Égypte, et qui n'était pas levée, car ils avaient été chassés d'Égypte, sans pouvoir tarder et sans prendre des provisions avec eux »[5]. Où ces galettes furent-elles cuites ? Soit sur la route de Ramsès à Soukkot, soit en arrivant à Soukkot. Ramsès était leur point de départ. Or, les enfants d'Israël étaient éparpillés dans tout le pays, qui était vaste. Il fallait d'abord qu'ils se réunissent à Ramsès. De Ramsès à Soukkot, il y a 120 milles, environ 120 kilomètres[6]. En principe, un tel voyage à pied prend trois jours entiers de marche, et leur pâte aurait dû fermenter. Or, elle n'a pas levé ! Comment cela est-il possible ? Mais lorsque D.ieu proposa la Torah aux enfants d'Israël, Il leur dit : « Vous avez vu ce que J'ai fait à l'Égypte, et comment Je vous ai portés sur des ailes d'aigle et amenés vers Moi »[7]. Que signifie cette expression ? Ils voyagèrent de Ramsès à Soukkot en un clin d'œil ! Par un miracle fantastique, un voyage mystique, le peuple - les 600 000 hommes et toutes leurs familles - se retrouva instantanément 120 kilomètres plus loin, hors d'Égypte[8]. Là, ils furent accueillis par D.ieu en personne. Cette station ne

s'appelle pas Soukkot par hasard : soukka signifie couverture, protection. Sept nuées saintes les y attendaient, les accueillirent et les couvrirent[9]. Le texte dit en effet : « Ils partirent de Soukkot et campèrent à Étam, à l'extrémité du désert ; l'Éter-nel allait devant eux, le jour dans une colonne de nuée pour les guider sur le chemin, et la nuit dans une colonne de feu pour les éclairer, afin qu'ils marchent jour et nuit. La colonne de nuée ne se retirait point de devant le peuple pendant le jour, ni la colonne de feu pendant la nuit »[10]. Il ne s'agissait pas d'un simple nuage, mais d'une nuée dans laquelle ils percevaient la Présence divine : « la gloire de l'Éter-nel apparut dans la nuée »[11]. Arrivés à Soukkot, enveloppés par la nuée et se tenant devant la Présence divine dévoilée, que les enfants d'Israël constatèrent que leur pâte avait été cuite par le soleil[12] et qu'elle n'avait pas fermenté durant tout ce temps. Ils prirent alors conscience qu'ils avaient voyagé en un clin d'œil[13]. Voici le sens des paroles de Rabban Gamliel : « Matsa : pourquoi la mangeons-nous ? Parce que la pâte de nos ancêtres n'avait pas eu le temps de fermenter jusqu'à ce que se dévoile - dans la nuée divine, à la station de Soukkot - le Roi des rois, le Saint, béni soit-Il, et qu'Il nous libère, comme il est dit : 'Ils firent des galettes cuites...' »[14]. C'est pour se souvenir de ce voyage fantastique, sur des ailes d'aigle, vers le dévoilement de D.ieu - attesté par la pâte non fermentée - que nous mangeons la matsa. Que signifie l'expression « ailes d'aigle » ? Dans la Ma'assé Merkava — la vision des anges autour du Trône céleste décrite par le prophète - l'aigle figure parmi les quatre images : « Quant à la figure de leurs faces... et une face d'aigle »[15]. L'aigle vole dans les hauteurs, et la Torah compare - d'une certaine manière - D.ieu à l'aigle qui a porté le peuple juif dans le désert : « Pareil à l'aigle qui éveille sa couvée, voltige sur ses petits, déploie ses ailes, les prend et les porte sur ses plumes. L'Éter-nel seul a conduit Son peuple, et aucun dieu étranger n'était avec Lui »[16]. L'aigle représente ici l'amour avec lequel D.ieu a pris soin du peuple juif. Celui qui n'a pas expliqué ce récit ne s'est pas acquitté de son devoir de raconter la sortie d'Égypte. Quel fabuleux enseignement !

- [1] Chemot 12,39. [2] Texte de la Haggada, Pessa'him 116.
[3] Chemot 24,10 ; Chemot 40,38 ; Ye'hezkel 1,1.
[4] Des matsot et du maror de la veille. [5] Chemot 12,34-39.
[6] Mehilta, Bo. [7] Chemot 19,4.
[8] Mekhilta 84 ; rapporté par Rachi sur Chemot 12,37 et 19,4, ainsi que par le Ramban. [9] Yonathan ben Ouziel.
[10] Chemot 13,20-22. [11] Chemot 16,10. [12] Yonathan ben Ouziel.
[13] Avaient-ils vécu une forme de « paradoxe des jumeaux », dit de Langevin ou d'Einstein - ce que nos Sages appellent peut être kefitsat haderekh d'Éliézer, Sanhédrin 95a, rapporté par Rachi sur Béréchit 24,42 ?
[14] Chemot 12,39. [15] Ye'hezkel 1,10. [16] Devarim 32,11-12.



La Question

G. N.

La paracha de la semaine débute par l'épisode de Yitro venant rejoindre l'assemblée d'Israël. Après que Moché lui ait raconté les prodiges réalisés par Hachem pour les sortir d'Égypte, Yitro s'exclama : « Béni soit Hachem, qui vous a sauvés de la main de l'Égypte et de la main du Pharaon. »

La Guemara, dans Sanhédrin, relève qu'il s'agit de la 1ère occurrence d'une bénédiction faite à Hachem pour ces miracles, et que cela vient mettre en lumière que, jusqu'ici, aucun membre d'Israël, pas même Moché et Aharon, ne l'avait fait.

Comment comprendre que Yitro ait pu développer cette sensibilité au point de louer Hachem pour des miracles qui lui ont été simplement racontés, alors que les plus grands d'Israël ne l'ont pas eue ?

Le **Toldot Adam** répond : un passouk dans Tehilim nous dit : « Louez Hachem, tous les peuples ; glorifiez-le, toutes les nations, car il a renforcé sur nous Sa bonté. » Ceux qui glorifient Hachem pour les bontés qu'Il nous prodigue, ce sont d'abord les autres peuples. Nos sages expliquent que cela est dû au fait que seuls nos ennemis ont parfaitement conscience de tout le mal qu'ils avaient prévu de nous faire, et dont Hachem nous a épargnés. De même, le Midrash nous raconte que Yitro faisait partie du premier cercle de conseillers de Pharaon, avec qui celui-ci chercha à élaborer un plan pour nuire aux enfants d'Israël (Yitro exprimera sa désapprobation en s'enfuyant à Midiane). Ainsi, lorsque Yitro, connaissant tous les périls qui guettaient Israël pour le conduire à sa perte, entendit comment Hachem avait extirpé Israël d'Égypte, il bénit spontanément Hachem ayant conscience encore plus qu'Israël de l'immensité de Ses bontés.



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Il est écrit (18-12) : « Vayika'h Yitro 'hotène Moché ola ouzeva'him lélohim léekhol lé'hème ime 'hotène Moché lifnei haélohim ». À quels enseignements liés à la Mitsva de la Brit Mila font allusion certains termes de ce verset ?

2) Il est écrit (19-16) : « Vayehi bayome hachélich bihyote haboker... ». Que cherche à nous enseigner la Torah à travers l'expression « bihyote haboker » à laquelle il manque (à chacun des deux mots) la lettre « Vav » ?

3) Il est écrit (19-16) : « Vayehi bayome hachélich bihyote haboker, vayehi kolote ouvraim... ». Que vient nous enseigner le terme « Vayehi » apparaissant deux fois dans ce verset (et étant, comme on le sait, un lachone tsaâr : Un langage exprimant la souffrance, la peine ou le malheur) ? De plus, d'où proviennent ces "Kolote" (voix) dont parle le verset ?

4) Que s'est-il passé pour toutes les "avodote zarote" (les divinités étrangères) du monde entier, lorsque Hachem se révéla au Klal Israël lors de Matane Torah ?

5) À quels endroits de " 'houts laarets" (endroits situés en dehors de la terre d'Israël) y a-t-il la kédoucha d'Erets Israël ?

6) À quel enseignement du Zohar propre aux commandements de : « Lo tirtsa'h - Lo tineaf - Lo tignov », peut-on rattacher et donner une certaine lecture à l'un des versets de Malakhi ?

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	16 : 42	17 : 56
Paris	17 : 37	18 : 48
Marseille	17 : 39	18 : 43
Lyon	17 : 35	18 : 42
Strasbourg	17 : 17	18 : 26



Récite-t-on une bénédiction sur un gâteau servi en dessert lors d'un repas où l'on a fait Moçi ?

Le Talmud (*Berakhot* 41b) enseigne que celui qui consomme, au cours d'un repas, des aliments qui ne sont pas liés au repas, tels que des fruits, doit réciter une bénédiction avant de les consommer. Se pose alors la question du statut de ce que l'on appelle *Pat Habaa Bekissanin* (pâte sucrée, fourrée avec des aliments sucrés ou croquante).

Les avis des Richonim

Plusieurs Richonim écrivent que l'on récitera une bénédiction sur ces pâtisseries, au même titre, ou a fortiori, que sur les *nivlich* (pâte liquide dont la bénédiction est *Mezonot*), même lorsqu'elles sont consommées au cours d'un repas avec *Moçi*, à condition qu'elles soient consommées en tant que *kinoua'h* [Tossefot, Maharam, Roch, Rabbénou Yona].

D'autres Richonim estiment que la bénédiction de *Moçi* acquitte toute forme de pâtisserie, même lorsqu'elle remplit les trois critères de *Pat Habaa Bekissanin*. Selon eux, le fait que l'on doive réciter *Hamoçi* sur ces pâtisseries lorsqu'on en consomme une quantité constituant une *keviout seouda*, prouve qu'elles possèdent fondamentalement un statut de pain.

Ce n'est que leur texture et leur usage courant (en tant que goûter et non comme base d'un repas) qui justifient, a priori, la bénédiction de *Mezonot*. Toutefois, a posteriori, la bénédiction de *Hamoçi* serait valable [Rachba (*Berakhot* 41b), Meiri, *Hapardess*, *Or'hot 'Hayim*, Raa, Ritba... et tel est également l'avis du Rif et de Rachi, même lorsque la pâtisserie est servie après le *Silouk Hachoul'han*].

La halakha retenue par le Choul'han Aroukh

En pratique, le *Choul'han Aroukh* (168,8) retient l'avis de Tossefot et du Roch, selon lequel il faut réciter *Mezonot* sur ces pâtisseries [voir *Beth Yossef* 168,8, au nom des *Hagahot Maymoniyot* et du *Chibolé Haleket*].

Tel est également l'avis de nombreux A'haronim [Taz, Maguen Avraham, *Aroukh HaChoul'han* 168,33, R. M. Eliahou (*Peniné Halakha* 3,8)].

On aurait pu expliquer cette position en affirmant que les Richonim ne sont pas en mahloket, chacun ayant donné une définition valable de *Pat Habaa Bekissanin*. Toutefois, du *Beth Yossef* (168,7), il ressort clairement qu'il s'agit bien de trois opinions divergentes. Il convient donc plutôt d'expliquer, comme le *Peri Megadim*, que puisque le minhag est de

réciter *Mezonot* sur toute forme de *Pat Habaa Bekissanin*, on considère que l'on a une *kavana* implicite de ne pas l'acquitter par la bénédiction du pain. Cela n'est pas considéré comme une bénédiction inutile, car l'on agit ainsi afin de sortir d'un doute.

Autres avis parmi les A'haronim

D'autres A'haronim écrivent qu'il ne faut pas réciter de bénédiction sur une pâtisserie, à moins qu'elle ne réunisse les trois critères : sucrée, fourrée et croquante. Dans ce cas, elle est considérée comme *Pat Habaa Bekissanin* selon tous les avis [Gra, Rabbi Akiva Eiger, *Beour Halakha* 168,8].

Le *Béour Halakha* précise que le critère du fourrage est le plus déterminant, et que celui qui récite la bénédiction sur ce seul critère a sur qui s'appuyer. Il est à noter que les tartes sont considérées comme remplissant l'ensemble des conditions [*Igrot Moché* 3,33]. Tel est le minhag des communautés ashkénazes [*Vézet HaBerakha* (*Berour Halakha* 12)].

Pratique séfearade et conclusion

En ce qui concerne les Séfarades, il convient de craindre l'avis du Rachba et de plusieurs autres Richonim, conformément au principe de *Safek Berakhot Lehakel*, sauf s'il y a eu un *Silouk Hachoul'han* avant le *Birkat Hamazon* [*Birkat Hachem* 3, perek 10, 76 note 289]. Ces ouvrages précisent que si le *Beth Yossef* avait eu connaissance de l'ensemble des Richonim soutenant le Rachba, il aurait probablement craint leur avis.

Malgré tout, il est fortement recommandé de servir la pâtisserie après le *Birkat Hamazon*, afin de sortir de tout doute [*Birkat Hachem* note 290].

Si l'on craint que les convives oublient de réciter *Al HaMi'hya* (ce qui est malheureusement fréquent), on pourra adopter une autre solution : réciter *Mezonot* avant la *Netilat Yadaïm* sur un aliment tel qu'un Bissli (sans dépasser, a priori, un *kazayit*), en ayant l'intention d'acquitter le dessert.

Si cela n'est pas possible, on pensera, au moment de la bénédiction de *Hamoçi*, à ne pas acquitter la pâtisserie qui sera servie, afin de pouvoir réciter *Mezonot* selon tous les avis [voir *Or Létsion* II, p.102].

D'autres, préconisent au contraire, de penser à acquitter la pâtisserie dès la bénédiction de *Moçi* (*Hayé Adam* 43,9).

En dernière option, on récitera *Chéhakal* sur une sucrerie en pensant acquitter la pâtisserie (*Ben Ich 'Haï, Pin'has* §22).



1) Les "Sofei Teivote" des mots : « Ola ouzeva'him lélohim » ("Hé"- "mème"- "mème") ont pour Guématria 85 (valeur numérique du mot : "Mila"). C'est en effet le jour où Yitro rejoignit le Klal Israël dans le désert, qu'il fit sa Brit Mila. Or, cette Mitsva équivalait à l'apport de tous les korbanote (ola, zeva'him...). De plus, l'expression « léèkhoh lé'hème » (pour manger du pain) à la même Guématria que l'expression : « Zo séouda » (avec son collè), soit 159 (ce qui constitue l'une des sources de la Mitsva de faire une Séoudat Mitsva avec du pain le jour de la Mila). D'autre part, l'expression « 'hotène Moché » se rapportant à Yitro (ayant fait la Mila) est à mettre en parallèle avec celle de : « 'Hatane damim » (voir Chémot 4-25,26). Source : Sifte Cohen al hatorah

2) Que c'est à partir de la 6ème heure (vav chaôte) de la nuit ('hatssote laïla) de Matane Torah, que l'Eternel fit descendre une pluie de Bérakha des cieux, afin de nettoyer la surface du Har Sinaï (la rendant ainsi propre et brillante), mais aussi pour enlever l'importante chaleur ambiante régnant à ce moment-là de l'année (et rafraîchir ainsi l'air et l'atmosphère). Tout cela pour donner au Maamad Har Sinaï (et à la Torah que le Klal Israël s'appropriait à recevoir) un très grand Kavod ! Source : Rokéa'h al hatorah

3) Ces voix sont celles des Anges de service qui pleuraient, se lamentaient et gémissaient à ce moment là (lors de la kabalate hatorah), du fait que la Torah ne sera bientôt plus détenue par eux dans les cieux (d'où l'emploi de l'expression « vayehi » exprimant la peine et la tristesse des Malakhim se voyant dépossédés de ce trésor), mais descendra sur terre pour appartenir alors au Klal Israël. Source : Sifté Cohen al hatorah

4) Hachem octroya (donna) la force à toutes les "avodote zarote" du monde entier de se prosterner miraculeusement à lui ! Remez Ladavar : Il est écrit (Téhilim 97-7) : « Hichta'havou lo kol Elohim ! ». Source : Yalkoute Chimoni- Téhilim, Remez 714.

5) A- Dans la terre de Gochen, à partir du moment où cette terre fut donnée en cadeau à Sarah (comme "dédommagement") par Pharaon qui l'avait séparée d'Avraham et l'avait prise dans son palais. Source : Rav Moché Alchikh rapporté par le Midrach Talpiyote, Anaf Gochen

B- Au Mont Sinaï, au moment de Matane Torah. Source : Even Ezra sur Téhilim 6-18.

6) Le Psik (marquant comme on le sait un petit arrêt) placé après le mot « lo » introduisant ces interdits "bein adam la'havéro" (lo tirtsa'h... lo tignov...) signifie qu'il est permis dans certains cas (voir même commandé) de tuer (exemple : Tuer, détruire Amalek et ses descendants), de voler, de convoiter (exemple : "Voler", convoiter la 'hokhma d'un Grand Sage). Ainsi, selon cet enseignement du Zohar ('Helek beit, p.93b), on pourrait lire et comprendre d'une certaine manière, le verset suivant de Malakhi (3-6) : « Ki Ani Hachem lo chaniti, véatème Béné Yaacov, lo khélitème ! », autrement dit : « Moi Hachem, "j'ai changé" (chaniti) en mettant un "Psik" (marquant l'arrêt) après le mot « lo » introduisant ces "Lavim"(interdits "bein adam la'havéro") énoncés précédemment (lo tirtsa'h, lo tignov...), permettant (et ordonnant même parfois) ainsi (selon la situation) de tuer, de voler... . Or, vous, Béné Yaacov, vous avez fait disparaître complètement le mot « lo » ("lo" : "khélitème") en enfreignant ces commandements ! Source : Rav Yéhonatan Eybéchits



Résumé de la Paracha

- Yitro rejoint les Béné Israël dans le désert. Il y est accueilli chaleureusement par Moché lui-même qui fut suivi par tout le peuple (Rachi).
- Yitro conseille à Moché de se faire aider dans sa sainte tâche de la gestion du peuple en nommant des chefs de 1000, 100, 50 et encore des chefs de 10.
- Yitro retourne dans son pays pour y convertir sa

famille. De son côté, le peuple d'Israël atteint la montagne du Sinaï le jour de Roch 'Hodech Sivan. (Il y a une discussion pour savoir si Yitro était présent lors du don de la Torah.)

- Hachem transmet à Moché les instructions avant Matan Torah en lui donnant quelques halakhot à respecter.

- Le matin, les Béné Israël, endormis, se font réveiller par le tonnerre et les éclairs et courent

vers la montagne, afin de recevoir la Torah.

- Hachem transmet les dix commandements par l'intermédiaire de Moché, dans une atmosphère hors du commun. La haine des nations se créa à l'égard des béné Israël (Sinaï, Sina, haine).

- La Paracha se termine par l'interdiction de reproduire les chérubins dans les synagogues et par quelques Halakhot concernant la confection du mizbéa'h.



Réponses

N°469 Bechalah

Enigmes

1) Quelle Brakha du Chémoné Essré contient toutes les lettres de l'alphabet ? על הצדיקים

2) Je ne suis pas vivant, mais j'ai cinq doigts. Qu'est-ce que je suis ? un gant

3) Trouve dans la paracha le nom d'un grand pays. La Chine
ויבאו כל עדת בני ישראל אל מדבר סין (טז,א)

Echecs :

H4 - E4

Rébus : Loto / Scie / Fou / Lire / Eau / Tas / Mode





La force d'une parabole

Jérémy Uzan

Moché s'occupe du peuple du matin au soir. Voyant cela, Yitro se permet de critiquer cette manière de faire car : " Tu risques de t'épuiser et d'épuiser ce peuple qui te sollicite sans cesse". Moché entend la remarque de Yitro et n'hésite pas à remettre en question toute sa gestion du peuple et choisit de nombreux juges pour l'assister et répartir l'effort. Cet épisode est encore une fois une preuve de la grandeur de Moché qui peut à la fois

parler à Hachem mais également entendre et prendre en compte la parole d'un simple homme du moment qu'elle est chargée de bon sens. Malheureusement, tous n'ont pas cette souplesse. L'exercice du pouvoir n'est pas chose aisée. L'homme a souvent tendance à oublier que gouverner c'est avant tout savoir écouter.

Cette idée m'a inspiré une fable que j'aimerais vous conter. (En remerciant mon ami ia pour son aide apportée.)

Le Lion et les Conseillers

*Un Lion, roi de bois, de plaine et de rocher,
S'entourait chaque jour d'un conseil bien dressé.
Non pas de sages bêtes au regard pénétrant,
Mais d'échos complaisants, de flatteurs bien parlants.
Renard, fin stratège et plein de jugement,
Avait conseillé jadis, mais trop justement.
Un jour, il osa dire :
"Majesté, j'ai pensé à une autre manière d'agir."
Le Lion, irrité d'un mot si dérangeant,
Fit chasser le rusé, d'un rugissement franc.
"Qu'on me donne, dit-il, des esprits plus fidèles,
Des cœurs sans contestation, des âmes sans querelles."
Loup, Hyène et Perroquet, tous se pressèrent alors,
Chantant ses décisions, même les plus infortunées.
"Ô roi, quelle sagesse ! Ce décret est trésor !"
Même si le décret condamnait la fortune.
Mais le royaume déclina, les peuples fuyaient,
Et le trône, lentement, perdait ce qu'il tenait.
Le Lion, entouré d'une meute servile,
N'entendait plus rien que louange inutile.
Un jour, seul, il se vit, et songea au Renard,
Banni pour un conseil, pourtant juste et notoire.*



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

« Tu limiteras le peuple autour en disant : Gardez-vous de monter dans la montagne et d'en toucher l'extrémité ! Tout celui qui touche à la montagne mourra. » (19/12)

Rachi explique : « Fixe-leur des barrières qui leur servent de signes afin qu'ils n'approchent pas de la limite. Et la limite elle-même parlera en leur disant "Gardez-vous de monter à partir d'ici" et toi tu les avertiras sur cela. »

« **Hachem dit à Moché** : Descends, avertis le peuple de peur qu'ils détruisent (leur situation) vers Hachem pour voir... » (19/21)

Rachi explique : « Avertis-les pour qu'ils ne montent pas sur la montagne, de peur qu'ils détruisent leur situation par le désir qui les porte vers Hachem pour Le voir... »

« **Moché dit à Hachem** : Le peuple ne pourra pas monter vers le mont Sinaï car Toi Tu nous as avertis en disant : Limite la montagne... » (19/23)

Rachi explique : « Je n'ai pas besoin de les avertir car cela fait 3 jours que je les avertis qu'ils sont soumis à l'interdiction. Ils ne pourront pas monter, car ils n'en ont pas le droit. »

« **Hachem lui dit** : Va, descends... »

Rachi explique : « Avertis-les une seconde fois car on avertit l'homme avant l'action et on répète l'avertissement au moment de l'action. »

Les commentateurs demandent (Gour Arié, Béer Bessadé...) :

À la demande de Hachem d'avertir le peuple une 2ème fois, comment Moché peut-il dire que ce n'est pas nécessaire puisqu'ils sont déjà avertis ? Moché ne sait-il pas que Hachem sait parfaitement qu'ils ont déjà été avertis et qu'il demande malgré tout de répéter l'avertissement ? Qu'est-ce que Moché Rabbénou a pensé ?

On pourrait proposer la réponse suivante (tirée du Béer Bessadé) :

Lorsque Hachem dit la première fois d'avertir le peuple, c'est limpide que l'avertissement porte sur le fait qu'ils ne doivent pas monter sur la montagne : « Gardez-vous de monter dans la montagne », c'est clair. Mais lorsque Hachem dit la 2ème fois d'avertir : « Avertis le peuple de peur qu'ils détruisent (leur situation) », là ce n'est pas clair ; sur quoi porte l'avertissement ? Cela provoque un doute chez Moché Rabbénou : de quel avertissement s'agit-il ?

Ainsi, Moché Rabbénou se dit : Malgré l'envie irrésistible de voir et d'être attiré par Hachem, vu toutes les précautions qui ont été prises (les barrières, la limite qui parle, et par-dessus tout la mort qui est extrêmement dissuasive), il n'y a pas de raison qu'ils s'approchent de la montagne. Moché interroge Hachem : Étant donné qu'ils ne vont pas s'approcher de la montagne, sur quoi doit porter l'avertissement ? Hachem lui répond : Il s'agit bien d'avertir de ne pas monter sur la montagne et, bien qu'ils aient déjà été avertis, il y a un principe : on avertit l'homme avant l'action et on répète l'avertissement au moment de l'action.

À présent, on pourrait se demander :

1. Finalement, vu toutes les précautions, les barrières, la limite qui parle et la mort qui est ultra dissuasive, ce serait étonnant que des Bnei Israël montent sur la montagne, comme justement avait pensé Moché Rabbénou ; alors pourquoi Hachem craint-Il tellement et désire-t-Il un second avertissement au moment de l'action ?
2. Pourquoi Hachem emploie-t-Il « arissa » (destruction), verbe habituellement utilisé pour désigner une destruction de binyan (immeuble) ?
3. D'ailleurs, Rachi définit « arissa » comme la séparation de ce qui forme un binyan ; ainsi « celui qui se sépare d'un groupe d'hommes détruit tout le groupe ». Pourquoi la séparation d'un homme du groupe détruirait-elle tout le groupe ?

4. Lors du 2ème avertissement, Hachem dit : « il en tombera beaucoup », ce que Rachi explique par : « Même si un seul devait tomber, c'est considéré devant Moi comme si beaucoup sont tombés ». Pourquoi est-ce important pour Hachem de préciser cela juste ici ?

On pourrait proposer la réponse suivante : Effectivement, vu les précautions et avertissements, il n'y a pas à craindre que beaucoup veuillent monter sur la montagne, mais Hachem demande de refaire l'avertissement au moment de l'action pour une seule personne. Oui, tout cela (la demande de Hachem, Moché qui descend, avertir tout le peuple...) vaut la peine pour une seule personne, dont la probabilité qu'elle s'approche de la montagne est proche du zéro. Car une seule personne qui meurt, c'est la situation de tous les Bnei Israël qui est détruite. En effet, chaque juif est une pierre précieuse indispensable ; chacun apporte une chose que personne d'autre ne pourra apporter, chacun est unique. Cette situation où se situent les Bnei Israël, qui les rend éligibles à recevoir la Torah, est le résultat de l'association de chaque Ben Israël, de chaque juif qui forme cette extraordinaire construction : le Klal Israël. Mais s'il manque ne serait-ce qu'un seul Ben Israël, c'est toute la construction qui s'écroule ; si un seul Ben Israël tombe, c'est l'ensemble qui tombe, donc il ne faut prendre strictement aucun risque. C'est cela le premier message de Hachem lors de Matan Torah lorsqu'Il est descendu sur la montagne : Tout cela est possible car vous êtes tous là, il ne doit manquer personne, on a besoin de tout le monde.

Chaque juif est une pierre précieuse indispensable, un diamant irremplaçable.



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Une amende bien méritée

Otniel est un homme occupé et malheureusement quelque peu tête en l'air. Un jour, il doit urgemment récupérer un papier important dans un bureau près de chez lui sans quoi il risque d'avoir un gros retard sur un chantier. C'est pourquoi il se dépêche d'y aller en voiture, gare son véhicule en double file devant le bureau et monte y chercher son papier. Comme il pense en avoir pour quelques secondes, il ne prend même pas la peine d'éteindre son moteur et laisse les clés sur le contact, ce qui est formellement interdit par la loi. Mais voilà qu'à peine disparu, un groupe de jeunes se trouvant devant la grille de leur établissement d'à côté, comprend la situation et compte bien en profiter. Le plus téméraire d'entre eux, Yoni, décide de montrer à ses camarades ses dons de pilote. Il monte dans la voiture, commence par accélérer bruyamment, puis voyant que cela ne suffit pas pour amuser la galerie, il décide de mettre la première et d'aller faire un petit tour. Entre-temps, Otniel a rencontré un vieil ami, il discute un peu avec lui, puis en découvre un second et s'oublie complètement. Il se reprend quand il entend un grand bruit venant de la rue, et voit par la fenêtre sa belle voiture enfoncée contre un arbre. Il court comme un fou pour découvrir le coupable et voit un jeune homme un

peu abasourdi, qui essaye de se sauver avant qu'on l'attrape. Otniel le met face à ses responsabilités et lui demande de rembourser les dégâts. Mais lorsque les parents de Yoni entendent l'histoire, ils accusent Otniel d'une grave négligence et lui demandent presque un dédommagement moral. Qui a raison ? La Guémara baba Kama (48b) nous enseigne que si deux personnes sont en tort et s'endommagent mutuellement, ils seront tous les deux responsables des dégâts qu'ils ont occasionnés. Le Chou'han Aroukh (H" M 398,1) nous enseigne que si Reouven fait entrer son taureau dans le jardin de Chimon sans aucune permission et que celui-ci en profite pour le maltraiter et le blesser, Chimon sera tout de même 'Hayav des blessures sur l'animal. La raison est que même s'il a le droit de mettre l'animal dehors car il n'a aucun droit de se trouver là, il n'a aucune permission pour le maltraiter. Ainsi, dans notre cas, puisque le jeune Yoni (qui est tout juste Bar Mitsva) n'avait aucunement le droit de toucher au véhicule, il sera 'Hayav des dégâts qu'il a occasionnés et cela même si c'est arrivé par la négligence d'Otniel qui a illégalement laissé ses clés sur le contact.

En conclusion, puisque Yoni et Otniel se sont conduits de manière illégale, ils seront tenus responsables chacun des dégâts qu'ils ont occasionnés.

(Tiré du livre *Oupiryo Matok, Béréchit, p. 480*)